

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3376

13 novembre 2014

### SOMMAIRE

Balel S.A. ....	162002	Patron Noosa Devco (Bournville) S.à r.l. ....	162009
BorgWarner Global Holding S.à r.l. ....	162002	PEME 09 - FTL S.C.A, SICAR ....	162006
Camuzzi International S.A. ....	162004	Picard PIKco S.A. ....	162005
Care Invest S.A. ....	162005	Placidia S.à r.l. ....	162008
Concrete Investment I S.C.A. ....	162003	Sàrl Elearn Globe International ....	162003
Conderton Group Holdings S.à r.l., SPF .....	162004	Scientist of Fortune S.A. ....	162010
Coster Invest S.A. ....	162003	Servus Luxembourg ....	162006
Crown Manco S.à r.l. ....	162004	Signes S.A. ....	162010
Finavest ....	162017	Signes S.à r.l. ....	162010
Globstone Holding S.A. ....	162017	Sirca Assets S.A. ....	162011
Jilin Management S.à r.l. ....	162009	Sireo Immobilienfonds No.4 SICAV-FIS .....	162008
Joc Habscht, A.s.b.l. ....	162012	Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS .....	162006
JOIN wireless S.A. ....	162014	Sixième Holding S.A. ....	162011
Kairos Development S.A. ....	162028	Skyblue Chip S.A. ....	162008
Laboratoire Dentaire Hornbeck Jacques s.à.r.l. ....	162007	Super-Max Luxembourg S.à r.l. ....	162009
Landschaftsgärtnerei Jacques Cremers G.m.b.H. ....	162005	TA EU Acquisitions VII S.à r.l. ....	162037
LBREP II Master & PP S.à r.l. ....	162011	Targa Capital S.A. ....	162011
LCN Euro Master Holdings 1 ....	162007	Tectum S.A., SICAV-FIS ....	162010
Legato S.A. ....	162047	T.G.P.K. s.à r.l. ....	162008
Mandarin Road ....	162005	Tulip Investments S.à r.l. ....	162002
Marietta B.V.I. Corporation ....	162018	Valinvest Holding S.A. ....	162002
Memba S.à r.l. ....	162027	Woodimmo S.A. ....	162002
Meres S.A. ....	162006	Wullmaart-Pommerlach S.A. ....	162003
M & F Promotions S.à r.l. ....	162023		
Microfinance Enhancement Facility SA, SI- CAV-SIF ....	162007		

**Valinvest Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 36.322.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014160113/10.

(140181501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

**Woodimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 94.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014160132/10.

(140181972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

**Balel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 33, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 176.685.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2014160227/11.

(140182289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

**BorgWarner Global Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 187.508.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse du siège social de la Société est 5, Heienhaff L-1736 Senningerberg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BorgWarner Global Holding S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2014160224/11.

(140182463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

**Tulip Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 149.231.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014160090/12.

(140181436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

**Wullmaart-Pommerlach S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 26, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 96.591.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WULLMAART-POMMERLACH SA

Référence de publication: 2014160133/10.

(140181875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

**Sàrl Elearn Globe International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.445.

1. Mme Katia CAMBON a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B avec effet au 9 octobre 2014.
2. M. Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 9 octobre 2014.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour SARL ELEARN GLOBE INTERNATIONAL

Un mandataire

Référence de publication: 2014160019/13.

(140181489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

**Concrete Investment I S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 184.162.

*Extrait de la résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société le 3 octobre 2014*

L'assemblée générale des actionnaires décide de remplacer le conseil de surveillance de la Société par un réviseur d'entreprise agréé et par conséquent décide de nommer PricewaterhouseCoopers la société coopérative constituée à Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B65477, ayant son siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra pour approuver les comptes annuels 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014160145/15.

(140180268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

**Coster Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.222.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 6 octobre 2014*

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Vanessa TIMMERMANS, née le 25 juillet 1986 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014160734/16.

(140182544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

**Crown Manco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 193.325,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 171.720.

Il est porté à connaissance du Registre de Commerce que l'adresse professionnel de monsieur Pieter Oosting, gérant et associé de la Société, a changé vers le:

39, Pump House Close, SE16 7HS London, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160709/13.

(140183094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Conderton Group Holdings S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Lëtzebuerg.  
R.C.S. Luxembourg B 154.191.

Il a été décidé que Madame Muriel Imhoff résidant à 12, Om Bogert, L-5682 Dalheim, Luxembourg sera nommé gérant de la société à responsabilité limitée Conderton Group Holdings S.à r.l. à compter du 16 septembre 2014.

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.10.2014.

*Pour la société*

Référence de publication: 2014160702/14.

(140182983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Camuzzi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 42.482.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 24 septembre 2014*

1/ Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- Monsieur Fabrizio GARILLI, demeurant à 26, Via Sidoli, I-29100 Piacenza, Italie, Président;
- Monsieur BARBIERA Stefano, demeurant au 24, via Oslavia, I-20900 Monza
- Monsieur Maximiliano Alfredo GOBBO, demeurant à Haedo 186, San Isidro, Argentine
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg,

2/ Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- HRT Révision S.A., 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen

Pour extrait conforme

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 24 septembre 2014*

Est élu vice-président du conseil d'administration Monsieur Stefano BARBIERA, consultant, demeurant au 24, via Oslavia, I-20900 Monza.

La durée de sa vice-présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions vice-présidentielles

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2014160711/27.

(140182931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Landschaftsgärtnerei Jacques Cremers G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8540 Ospern, 43, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 103.408.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le gérant*

Référence de publication: 2014160930/10.

(140182815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Picard PIKco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 156.504.

Les statuts coordonnés au 4 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
*Notaire*

Référence de publication: 2014161007/11.

(140183015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Care Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 118.858.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 6 octobre 2014*

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Vanessa TIMMERMANS, née le 25 juillet 1986 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

*Pour la société  
Un administrateur*

Référence de publication: 2014160713/16.

(140182549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Mandarin Road, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 171.256.

L'associé unique a pris en date du 15 octobre 2014 les résolutions suivantes:

1. d'accepter la démission de Monsieur Olivier LECLIPTEUR de sa fonction de gérant.
2. de nommer pour une durée indéterminée M. Alain MARSCHALLIK, conseiller économique, demeurant au L-1531 Luxembourg, 5, rue de la Fonderie en qualité de gérant. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
3. de transférer le siège de la société de L-1258 Luxembourg, 4 rue Jean-Pierre Brasseur à l'adresse suivante L-1651 Luxembourg, 17, Avenue Guillaume.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Luc MEYER  
*Gérant*

Référence de publication: 2014160958/17.

(140183399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 5 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 114.787.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161055/11.

(140182598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**PEME 09 - FTL S.C.A, SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 152.466.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161017/11.

(140182679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Servus Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 176.912.

EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2014.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Servus Luxembourg  
M. Wilhems / B-D Bochamp  
A - Manager / B - Manager

Référence de publication: 2014161051/15.

(140182734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Meres S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 83.265.

*Extrait des décisions prises par les administrateurs restants en date du 10 septembre 2014*

M. Julien NAZEYROLLAS, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Mme Virginie GUILLAUME, démissionnaire, dont il achèvera le mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Pour avis sincère et conforme  
MERES S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014160966/17.

(140183357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Laboratoire Dentaire Hornbeck Jacques s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nic. Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 51.917.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014160927/14.

(140182559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

**LCN Euro Master Holdings 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 173.815.

EXTRAIT

En date du 03 octobre 2014, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission d'Alan Botfield, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 09 septembre 2014
- La nomination de Virginia Strelen, ayant son adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2450 Luxembourg, en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 09 septembre 2014 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160934/15.

(140182780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

**Microfinance Enhancement Facility SA, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 144.746.

Le conseil d'administration a décidé de co-opter M. Angus Macrae en tant qu'administrateur Classe L au conseil d'administration de la société avec effet au 9 octobre 2014, en remplacement de M. Tassilo Hendus.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit jusqu'à la prochaine assemblée générale de 2015:

- Mme Monika Beck, Administrateur Classe K  
Palmengartenstrasse 5-9, D-60325 Frankfurt am Main
- M. Karl von Klitzing, Administrateur Classe K  
Palmengartenstrasse 5-9, D-60325 Frankfurt am Main
- M. Martin Holtmann, Administrateur Classe I  
2121 Pennsylvania Avenue, Washington, D.C. 20433, United States of America
- M. Robert Peck Christen, Administrateur Classe I  
2366 Eastlake Avenue, Seattle WA 98102, United States of America
- Mme Andrea Hagmann, Administrateur Classe L  
Strauchgasse 3, A-1011 Wien
- M. Angus Macrae, Administrateur Classe L  
98-100, boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014160953/25.

(140182683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

**T.G.P.K. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 195, rue de Differdange.  
R.C.S. Luxembourg B 143.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014161089/9.

(140182786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Sireo Immobiliefonds No.4 SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 100.893.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161056/11.

(140182594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Placidia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 183.395.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son Associé Unique:

- En date du 6 juin 2014, la société Steinwies Treuhand S.A. a transféré son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, numéro d'immatriculation 111610, et a changé sa dénomination sociale en Steinwies Treuhand Limited.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014161008/14.

(140182690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Skyblue Chip S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R.C.S. Luxembourg B 102.640.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 octobre 2014*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société Skyblue Chip S.A., tenue au siège social en date du 3 octobre 2014, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1° Acceptation des démissions de Naturwerk S.A., Solero S.A. et Antar Invest S.A. comme administrateurs de la société et ceci avec effet immédiat.

2° Nomination de trois nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Jürgen Fischer, demeurant professionnellement à 38, bd. Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg;
- Monsieur Klaus Krumnau, demeurant professionnellement à 38, bd. Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg;
- Monsieur Jean Beissel, demeurant professionnellement à 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

3° Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

- Fibetrust S.à.r.l., avec siège social à 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Skyblue Chip S.A.

Référence de publication: 2014161085/20.

(140183126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Patron Noosa Devco (Bournville) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 190.226.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 10 octobre 2014 que Grace Lodge Care Investments II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistré au R.C.S. Luxembourg B184.133, a cédé les 20.000 parts sociales qu'elle détenait dans la société à Patron Noosa Propco (Bournville) S.à r.l. (ex. Gracewell Properties (Kentford) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistré au R.C.S. Luxembourg B 187.263.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait  
La société

Référence de publication: 2014160998/17.

(140182504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Super-Max Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 154.969.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social de la Société, en date du 17 juillet 2014 que l'actionnaire unique a pris la décision suivante:

Révocation du mandat du Réviseur d'entreprise agréé suivant à partir du 24 mars 2011:

KPMG Audit  
9, allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

*Pour la Société*  
Johannes L. de Zwart  
*Gérant de catégorie C*

Référence de publication: 2014161060/18.

(140182870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Jilin Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 125.568.

Per Fusionsvertrag vom 23. Juni 2014 wurde der bisherige Teilhaber der Jilin Management S.à r.l., die Klaus Hommels Capital GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Schweizer Recht, mit Gesellschaftssitz in der Grienbachstrasse 11, CH-6300 Zug, Schweiz, eingetragen im Handelsregister des Kantons Zug unter Nummer CH-217.1.000.358-1, auf die Hommels Holding GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Schweizer Recht, eingetragen im Handelsregister des Kantons Zug unter Nummer CH-170.4.007.684-4, mit Gesellschaftssitz in Grienbachstrasse 11, CH-6300 Zug, Schweiz, verschmolzen.

Die 250 Anteile an der Jilin Management S.à r.l. werden nunmehr von der Hommels Holding GmbH gehalten.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 15. Oktober 2014.

*Für Jilin Management S.à r.l.*  
*Ein Beauftragter*

Référence de publication: 2014160895/19.

(140183191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Signes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 79.475.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161080/10.

(140183236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Signes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 46.251.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161081/10.

(140183231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Scientist of Fortune S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 161.657.

L'adresse de Monsieur Philippe MARLIÈRE, administrateur, est modifiée tel que suit:  
1, rue du Grain d'Or, B-7500 Tournai (Belgique)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 octobre 2014.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2014161069/13.

(140183091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Tectum S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 165.625.

Suite à la démission de Monsieur Jean-Paul Gennari, avec effet au 17 juin 2014, il a été décidé de nommer Monsieur Oliver Schütz en tant que membre du conseil d'administration de Tectum S.A. SICAV-FIS.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui devra se tenir en 2017:

- Oliver Schütz, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Eduard von Kymmel, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Dirk von Velsen, Membre du Conseil d'Administration  
Ottoplatz 1, D-50673 Cologne

KPMG Luxembourg a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014161092/21.

(140182875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**LBREP II Master & PP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.904.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160931/10.

(140182914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Targa Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 184.526.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 juin 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014161091/11.

(140182687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Sirca Assets S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.724.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 octobre 2014*

1. La société A&C Management Services Sarl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant siège social au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen, est nommée, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de M. Marc Besch démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2020.

Fait à Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour SIRCA ASSETS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014161083/16.

(140183208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Sixième Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.466.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 15 octobre 2014*

Monsieur DONATI Régis, Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur REGGIORI Robert est renommé Président du Conseil. CUSTOM S.A. est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

SIXIEME HOLDING S.A.

Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014161084/17.

(140183093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Joc Habscht, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8372 Hobscheid, 27, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg F 10.119.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Durée.** L'association est dénommée JOC HABSCHT, A.s.b.l.

Elle a son siège au 27, Grand Rue, L-8372 Hobscheid.

La durée de l'association est illimitée dans le temps.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre.

**Art. 2. Objet.** L'association a pour objet:

- d'organiser, en commun avec ses membres des activités de loisirs judicieuses,
- de soutenir et d'aider d'autres associations de toute nature,
- de rechercher des soutiens possibles de toute nature, pour mieux organiser ses activités.

L'association peut devenir membre de toute association nationale ou internationale, qui poursuit des fins similaires, et, par conséquence, se faire représenter par une telle association.

L'association est absolument neutre de manière religieuse, spirituelle, idéologique et politique.

**Art. 3. Membres.** Le JOC HABSCHT, A.s.b.l., est accessible aux jeunes gens à partir de 13 ans.

A côté de ces membres actifs, l'association peut avoir des membres d'honneur, qui soutiennent l'association moralement ou financièrement.

**Art. 4. Procédure d'admission et de démission.** L'admission d'un nouveau membre se fait par écrit, en remplissant la fiche d'inscription.

En contrepartie de cette fiche signée, chaque nouveau membre reçoit une copie des statuts de l'organisation. La fiche d'inscription comprend à côté des données privées, l'accord de chaque membre d'accepter ces statuts. Pour les mineurs d'âge, la fiche doit être signée par son représentant légal. Le comité doit approuver chaque nouveau membre.

Chaque membre est libre de se retirer à tout moment du JOC HABSCHT, A.s.b.l., sans autant pouvoir réclamer le remboursement de sa cotisation ou de toute part des actifs de ladite association.

La démission devra être notifiée au comité.

**Art. 5. Exclusion.** Tout membre pourra être exclu du JOC HABSCHT, A.s.b.l. sur décision du comité à la majorité des deux tiers des membres présents, si:

- il compromet les intérêts de l'association,
- il ne respecte pas ces statuts,
- il n'a pas payé sa cotisation annuelle.

**Art. 6. Les organes de décision.** Les organes du JOC HABSCHT, A.s.b.l. sont:

- l'assemblée générale ordinaire,
- l'assemblée générale extraordinaire,
- le comité.

**Art. 7. L'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale ordinaire est souveraine.

L'assemblée générale se réunit tous les ans pendant les quatre mois suivant la fin de l'exercice. Elle est convoquée par écrit avec indication de l'ordre du jour par le comité au moins une semaine avant la date de l'assemblée générale ordinaire.

L'ordre du jour est arrêté par le Comité. Il comprendra obligatoirement:

- l'appel des membres présents
- le rapport d'activité du secrétaire
- le bilan présenté par le caissier
- le rapport des réviseurs de caisse
- la décharge à donner aux membres du comité
- la fixation des cotisations
- le vote du budget
- l'élection partielle d'un nouveau comité
- l'élection de deux nouveaux réviseurs de caisse
- divers

Toutefois, le comité peut compléter l'ordre du jour par des points, qui lui semblent importants d'être traités lors de l'assemblée générale.

Il sera statué par l'assemblée générale par la simple majorité des voix. Toutefois aucun quorum n'est requis.

**Art. 8. Du vote à l'assemblée générale ordinaire.** Chaque membre actif, qui a payé sa cotisation pour l'exercice écoulé, a le droit de vote. Toutefois, il doit avoir atteint l'âge de 16 ans.

Il ne peut pas se faire représenter par un autre membre, ni par un tiers. Les membres d'honneur ont une voix consultative.

**Art. 9. L'assemblée générale extraordinaire.** Le comité peut convoquer une assemblée générale extraordinaire au cours de l'année, quand une situation particulière l'exige. Il est obligé de convoquer une assemblée générale extraordinaire dans les deux mois, si au moins un quart des membres actifs fera une demande écrite avec proposition de l'ordre du jour.

Les procédures de vote sont identiques à celles de l'assemblée générale ordinaire, toutefois les décisions doivent être prises à la majorité des deux tiers des voix présentes. De nouveau aucun quorum n'est requis.

**Art. 10. Le comité.** Le comité:

- représente le JOC HABSCHT, A.s.b.l., auprès des autorités et auprès d'autres organisations
- s'occupe de la gestion journalière de l'association
- convoque les assemblées générales ordinaires et extraordinaires
- signe les documents engageant le JOC HABSCHT, A.s.b.l.
- règle les points non prévus par les statuts.

Le comité se compose d'au moins cinq et maximum treize membres, dont un président, un vice-président, un caissier et un secrétaire. Le comité est libre de définir d'autres charges. Les différentes charges sont distribuées au sein du comité lors de la première réunion du comité après l'assemblée générale. La durée du mandat d'un membre du comité est de deux ans. Chaque année la moitié du comité doit être renouvelée.

Chacun peut poser sa candidature pour un poste au sein du comité, quand il remplit les conditions suivantes:

- être membre actif du JOC HABSCHT, A.s.b.l.,
- avoir atteint l'âge de 16 ans.
- doit être d'au moins un an active dans l'association.

Et chacun peut poser sa candidature pour un poste du président, vice-président, secrétaire ou caissier, quand il remplit les conditions suivantes:

- être membre actif du JOC HABSCHT, A.s.b.l..
- avoir atteint l'âge de 18 ans.
- doit être d'au moins un an actif dans le comité de l'association.

L'assemblée générale ordinaire élit annuellement la moitié du comité parmi les candidats, qui ont posé leur candidature par écrit au plus tard 48 heures avant l'assemblée générale ordinaire auprès du président ou secrétaire sortant.

Si un des candidats élus démissionne au cours de son mandat, le comité peut coopter un nouveau membre actif, qui remplit les conditions pour poser sa candidature, avec la majorité des deux tiers des voix émises. Le nouveau membre doit présenter sa candidature lors de l'assemblée générale ordinaire suivante.

Les réunions du comité sont convoqués par le président, le secrétaire, ou par au moins cinq membres du comité.

Le comité peut valablement délibérer, si au moins la moitié de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la simple majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

La présence des membres du comité aux réunions du comité est obligatoire. Plus de trois absences non excusées peuvent entraîner l'exclusion du comité.

En cas d'absence, aucun membre ne pourra se faire représenter ni par un autre membre du comité, ni par un tiers.

Les membres du comité exercent leur mandat à titre honorifique et gratuitement.

**Art. 11. Les charges du comité.** Le président doit être exemplaire et ainsi protéger, défendre et soutenir les autres membres. Il représente l'association vers l'extérieur. Il doit accepter les propositions de ses membres, en veillant toujours à la légitimité de ces propositions.

Le vice-président remplace le président empêché dans ses fonctions.

Le secrétaire rédige les procès-verbaux des réunions, met à jour la correspondance, rédige les demandes envers les tiers de l'association, informe la presse.

Le caissier gère les actifs du JOC HABSCHT, A.s.b.l. Il est seul responsable pour les sommes d'argent que l'association lui a confié. Il tient le livre des recettes et dépenses. Chaque membre du comité peut demander à tout moment la situation financière exacte. Il doit établir le bilan de l'exercice écoulé. Une proposition du budget doit être rédigée par ses soins. Cette proposition doit être présentée au comité lors de la réunion avant l'assemblée générale ordinaire, qui doit l'accorder.

Les membres doivent aider lors de l'exécution des décisions prises par le comité.

**Art. 12. Des activités.** Chaque membre participe aux activités à sa propre responsabilité. Pour des activités majeures, une confirmation de participation peut être requise par le comité. Toutefois, pour des déplacements vers l'étranger, une

acceptation des conditions doit être signée par chaque participant. Pour les mineurs d'âge, leur représentant légal doit signer.

Le comité gère les activités du JOC HABSCHT, A.s.b.l., ainsi chaque membre doit respecter les instructions du comité, pour autant que celles-ci soient légales. Les membres actifs profitent du bénéfice réalisé lors des activités club-interne (voyages, excursions, repas,...).

Toutefois, des membres, qui ne participent jamais ou rarement à des activités ne seront pas favorisés.

**Art. 13. Les finances.** Le JOC HABSCHT, A.s.b.l., dispose d'un trésor qui sera alimenté entre autres par les cotisations de ses membres actifs et d'honneur, de dons, de subsides, de recettes de ses activités, des montants encaissés de sponsors officiels ou d'annonceurs dans ses publications.

Deux réviseurs de caisse veillent à la bonne gestion par le caissier. Ils rapportent directement à l'assemblée générale ordinaire. Ils doivent être au nombre de deux et être membres actifs de l'association, de préférence externes au comité.

**Art. 14. Modification des statuts.** Toute proposition de modification des statuts devra être soumise par écrit au comité qui devra la soumettre alors à la prochaine assemblée générale ordinaire. Toute modification devra être admise à la majorité des deux tiers des voix présentes.

**Art. 15. Dissolution du JOC HABSCHT, A.s.b.l.** La dissolution du JOC HABSCHT, A.s.b.l. doit être décidée par l'assemblée générale extraordinaire à la majorité des deux tiers des voix présentes. Aucun quorum n'est requis. La dissolution doit être indiquée expressément sur la convocation. Cette assemblée générale extraordinaire déterminera alors de l'affectation des avoirs de l'association.

**Art. 16. Le JOC HABSCHT, A.s.b.l.** Le JOC HABSCHT, A.s.b.l., est de plein droit envers l'association successeur de la JOC (JEUNESSE OUVRIERE CATHOLIQUE), qui a été fondée en 1951, et qui a été dissolue.

Le JOC HABSCHT, A.s.b.l., reprend tous les actes accomplis par la JOC, ainsi que ses actifs et ses membres.

Toutefois, les membres reçoivent contre signature, une copie des nouveaux statuts.

Les statuts ont été renouvelés le 11 septembre 2014

Référence de publication: 2014160899/132.

(140182898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

### **JOIN wireless S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.459.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of the month of September;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "JOIN wireless S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 176459, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), on April 5, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1319 of June 4, 2013,

and whose articles of association (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), in replacement of his then prevented colleague, the said notary Henri BECK, on July 4, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2016 of August 20, 2013.

The Meeting is presided by Mrs. Virginie PIERRU, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Chairperson appoints Mrs. Monique GOERES, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling as secretary and the Meeting elects Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairperson has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

#### *Agenda:*

1. Increase of the corporate capital by an amount of one hundred and five thousand Euros (105,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of one million end five thousand Euros (1,005,000.- EUR) to one million one hundred and ten thousand Euros (1,110,000.- EUR), by the creation and the issuance of two thousand one hundred (2,100) new class B shares with a nominal value of fifty Euros (50.- EUR) each;

2. Subscription and full payment of the two thousand one hundred (2,100) new class B shares by contribution in cash by the current shareholders in proportion to their stake;

3. Subsequent amendment of point 5.1 of article 5 of the by-laws;

4. Amendment to the shareholders' register in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the recording of newly issued shares;

5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The Meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of one hundred and five thousand Euros (105,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of one million end five thousand Euros (1,005,000.- EUR) to one million one hundred and ten thousand Euros (1,110,000.- EUR), by the creation and the issuance of two thousand one hundred (2,100) new class B shares with a nominal value of fifty Euros (50.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing class A shares.

#### *Subscription and payment*

The Meeting acknowledges that the two thousand one hundred (2,100) new issued class B have been subscribed and fully paid up in cash by the current shareholders in proportion to their stake, so that the amount of one hundred and five thousand Euros (105,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

#### *Second resolution*

As a result of the above adopted resolutions, the Meeting decides to amend point 5.1 of article 5 of the Articles as follows:

“ **5.1.** The corporate capital is set at one million one hundred and ten thousand Euros (1,110,000.- EUR), represented by twenty-two thousand two hundred (22,200) shares, divided into twenty thousand one hundred (20,100) class A shares (the “Class A Shares”) with a nominal value of fifty Euros (50.- EUR) each and two thousand one hundred (2,100) class B shares (the “Class B Shares”) with a nominal value of fifty Euros (50.- EURS) each. However, the number of issued Class B Shares may never exceed ten percent (10%) of the total number of shares representing the share capital.”

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares.

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairperson then adjourned the Meeting.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand four hundred and fifty Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "JOIN wireless S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 176459, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1319 du 4 juin 2013,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de son collègue alors empêché, ledit notaire Henri BECK, le 4 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2016 du 20 août 2013.

L'Assemblée est présidée par Madame Virginie PIERRU, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Virginie PIERRU, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social d'un montant de cent cinq mille euros (105.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un million et cinq mille euros (1.005.000,- EUR) à un million cent dix mille euros (1.110.000,- EUR), par la création et l'émission de deux mille cent (2.100) nouvelles actions de classe B avec une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune;

2. Souscription et libération intégrale des deux mille cent (2.100) actions de classe B nouvelles par apport en numéraire par les actionnaires actuels en proportion de leur détention;

3. Modification subséquente du point 5.1 de l'article 5 des statuts;

4. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises;

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent cinq mille euros (105.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un million et cinq mille euros (1.005.000,- EUR) à un million cent dix mille euros (1.110.000,- EUR), par la création et l'émission de deux mille cent (2.100) nouvelles actions de classe B avec une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de classe A existantes.

*Souscription et libération*

L'Assemblée reconnaît que les deux mille cent (2.100) actions de classe B nouvellement émises ont été souscrites et intégralement libérées en numéraire par les actionnaires actuels en proportion de leur détention, de sorte que la somme

de cent cinq mille euros (105.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier le point 5.1 de l'article 5 des statuts comme suit:

“ **5.1.** Le capital social est fixé à un million cent dix mille euros (1.110.000,-EUR), représenté par vingt-deux mille deux cents (22.200) actions, divisées en vingt mille cent (20.100) actions de classe A (les “Actions de Classe A”) avec une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune et deux mille cent (2.100) actions de classe B (les “Actions de Classe B”) avec une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune. Toutefois, le nombre d'Actions de Classe B émises ne doit jamais dépasser les dix pour cent (10%) du nombre total des action représentant le capital social.”

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout administrateur de la Société, agissant individuellement, de procéder, pour le compte de la Société, à l'enregistrement des actions nouvellement émises.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille quatre cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2014. LAC/2014/43031. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160900/172.

(140183350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Fininvest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 14.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014161433/9.

(140184111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

---

**Globstone Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 136.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014161473/9.

(140183164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

---

**Marietta B.V.I. Corporation, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 191.006.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société "Marietta B.V.I. Corporation", ayant eu son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, au capital social actuel de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,-), divisé en cinquante mille (50.000) parts sociales d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,00) chacune, inscrite au "International Business Company Act" des Iles Vierges Britannique sous le numéro 148765.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Manette OLSEM, diplômée ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1. Ratification de la décision prise par le gérant unique de la Société du 28 mai 2014, de transférer le siège social Tortola (Iles Vierges Britanniques) à L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann, ainsi que l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg;

2. Adoption de la nationalité luxembourgeoise;

3. Abandon momentané du nombre et de la valeur nominale des parts sociales;

4. Adoption de l'Euro (EUR) comme devise de la société et conversion du capital social de la société en Euro (EUR);

5. Fixation du nombre des parts sociales à mille (1.000), sans désignation de valeur nominale;

6. Modification de l'objet social de la société, qui sera dorénavant comme suit:

"La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit.

Elle pourra emprunter sous toutes les formes"

7. Refonte totale des statuts de la Société, pour les adapter à la législation luxembourgeoise;

8. Répartition du capital social;

9. Nomination d'un gérant et détermination de la durée de son mandat;

10. Détermination du siège social;

11. Détermination de la situation comptable de référence de la Société et confirmation de la réalisation du transfert des Iles Vierges Britanniques au Luxembourg dans une nécessaire et parfaite continuité patrimoniale et juridique;

12. Divers.

- Les documents suivants sont soumis à l'assemblée:

- le procès-verbal du gérant unique de la Société qui s'est tenue le 28 mai 2014;

- le bilan de la Société présentant une situation au 31 mai 2014.

Tous les documents précités seront signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant pour être annexés à l'acte et enregistrés avec lui.

Qu'il résulte du prédat bilan que la valeur de l'actif net de la Société n'est pas inférieure à son capital social. La composition de l'universalité des actifs et passifs de la Société ressort de la situation financière précité du 31 mai 2014, laquelle peut être résumée comme suit:

Total de l'actif . . . . .	257.737,- EUR
Total du passif . . . . .	1.192,- EUR
Actif net . . . . .	256.545,- EUR

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de part qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et par le notaire instrumentant, pour les besoins de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution:*

L'assemblée ratifie la décision, prise par le gérant unique en date du 28 mai 2014, laquelle décide de transférer sans dissolution de la Société le siège social de Tortola (Iles Vierges Britanniques) au 2, rue Gabriel Lippmann, à L-5365 Munsbach, avec effet immédiat, avec complète continuation de la personnalité juridique.

L'assemblée déclare en outre que toutes les formalités requises selon les lois des Iles Vierges Britanniques afin de donner effet à un tel transfert, ont été dûment remplies

L'assemblée décide également de radier la Société du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sur base d'un extrait du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg attestant l'immatriculation de la Société.

L'assemblée décide d'approuver, et de ratifier pour le surplus, la signature de tous les documents et/ou actions prises, ou à accomplir, par les mandataires autorisés en relation avec la Société, ainsi que le transfert du siège social.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise, avec effet immédiat.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des cinquante mille (50.000) parts sociales représentatives du capital social de la Société.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide de changer la devise d'expression du capital social, actuellement fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,-), pour l'exprimer dorénavant en euros, avec effet rétroactif au 31 mai 2014 et au cours historique de 1,3650 USD = 1,- EUR, en trente-six mille six cent trente euros (EUR 36.630,-).

*Cinquième résolution:*

L'assemblée générale décide de remplacer les cinquante mille (50.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale par mille (1.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

*Sixième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises

ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

La société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations et de titres de créance, sauf par voie d'émission publique et elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit."

*Septième résolution:*

L'assemblée décide la refonte complète des statuts de la Société, pour les adapter à la législation luxembourgeoise, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

"STATUTS

**Titre I<sup>er</sup> . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de "Marietta B.V.I. Corporation" (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Schuttrange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre endroit dans la commune du siège social en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit.

Elle pourra emprunter sous toutes les formes

**Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente-six mille six cent trente euros (EUR 36.630,-), représenté par mille (1.000) parts sans désignation de valeur nominale.

**Art. 6.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la société proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 9.** Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### Titre III. Administration

**Art. 12.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas être nécessairement associé de la Société.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et durée des mandats.

**Art. 13.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

**Art. 14.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

**Art. 15.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des membres, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier

tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

**Art. 17.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

**Art. 18.** L'année sociale commencera le premier décembre et se terminera le trente novembre de l'année suivante.

**Art. 19.** A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

**Art. 21.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.»

##### *Huitième résolution:*

L'assemblée constate que les mille (1.000) parts sociales sont détenues par l'associée unique, la société anonyme de droit du Liechtenstein "Wealth-Assurance AG", établie et ayant son siège social à FL-9494 Schaan, Landstrasse 126a, inscrite au Registre officiel sous le numéro FL-0002.244.799-1.

##### *Neuvième résolution:*

L'assemblée décide:

- de fixer le nombre des gérants à un (1),
- de nommer Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, né à Luxembourg, le 24 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, comme gérant unique pour une durée indéterminée.

##### *Dixième résolution:*

L'assemblée décide de fixer le siège social de la Société à L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

##### *Onzième résolution:*

Il est constaté que le premier exercice social, après continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, a commencé à la date des présentes et se terminera le 30 novembre 2014.

##### *Douzième résolution:*

L'assemblée décide de spécifier que la situation ayant servi de base au transfert de domicile et au changement de nationalité qui en résulte, correspond dans son intégralité au bilan d'arrivée au Luxembourg.

La Société est transférée avec l'intégralité de ses actifs et passifs, sans aucune réserve, sans intervention de nouvel apport ou de distribution d'aucune sorte, dans une parfaite continuité patrimoniale et juridique.

##### *Treizième résolution:*

L'assemblée décide d'autoriser Monsieur Luc BRAUN, prénommé, avec pouvoir de substitution, aux fins de procéder aux formalités légales, administratives relatives aux résolutions prises ci-avant ainsi que tous pouvoirs pour faire opérer la radiation de la Société à Tortola (Iles Vierges Britanniques) sur base d'un certificat d'immatriculation près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

162023

*Condition suspensive*

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'immatriculation de la société par les autorités luxembourgeoises compétentes.

Tous pouvoirs sont conférés au notaire instrumentant pour confirmer la réalisation de la condition suspensive.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ont été accomplies.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. BRAUN, J-M. POOS, M. OLSEM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2014. LAC/2014/45787. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160951/285.

(140183274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

**M & F Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 67.044.

L'an deux mille quatorze, le neuf octobre.

Par devant Blanche MOUTRIER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

- Monsieur Maurice ELZ, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-8140 BRIDEL, 88C, route de Luxembourg, ici représenté par Maître Mario DI STEFANO, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 9 octobre 2014;

- Monsieur Frank WAGNER, dirigeant de sociétés demeurant professionnellement à L-8140 BRIDEL, 88C, route de Luxembourg, ici représenté par Maître Mario DI STEFANO, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 9 octobre 2014;

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, détiennent ensemble les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société M&F PROMOTIONS S.à r.l., ayant son siège social à L-8140 BRIDEL, 88C, route du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 67044, constituée le 10 novembre 1998, suivant acte reçu par le notaire Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 22 janvier 1999, n° 36.

Les articles des statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 novembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n°2797 le 19 novembre 2012.

Les comparants, représentés comme ci-avant, déclarent avoir parfaite connaissance de l'unique résolution à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision de procéder à une refonte complète des Statuts, laquelle sera reprise intégralement dans la décision y afférente de l'Assemblée, et

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les Associés, la décision suivante a été prise:

Résolution unique

Les Associés décident de procéder à une refonte complète des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«STATUTS COORDONNES  
AU 9 OCTOBRE 2014

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme Sociale.**

1.1 Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société») par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg actuellement en vigueur, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

1.2 Si et aussi longtemps que plusieurs Associés (les «Associés») détiennent l'intégralité des Parts (telles que définies ci-après), la Société existera sous la forme d'une société à plusieurs Associés. A tout moment, les Associés peuvent prendre toutes mesures appropriées pour instaurer un caractère unipersonnel de la Société conformément à la Loi de 1915, moyennant lesquelles la Société sera soumise aux dispositions légales applicables en la matière. A tout moment, l'associé unique restant (l'«Associé Unique») pourra s'associer à un ou plusieurs autres Associés pour restaurer le caractère à plusieurs Associés de la Société.

**Art. 2. Dénomination Sociale.** La Société a pour dénomination sociale «M & F PROMOTIONS S.à r.l.».

**Art. 3. Objet Social.**

3.1 La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, les activités d'agent immobilier, de promoteur immobilier, d'administrateur de biens et/ou de syndic de copropriété et toutes autres activités commerciales connexes ou utiles au prédit objet social, notamment l'achat, la vente, l'échange, la promotion, la mise en valeur, la gestion, la location, la construction, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, seule ou en association, de tous biens immobiliers et de manière générale toutes les activités accessoires, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles à la réalisation effective de l'objet social.

3.2 La Société a également pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou par tout autre moyen.

3.3 La Société peut également constituer, acquérir, mettre en valeur, vendre, échanger ou s'intéresser de toute autre manière à tous brevets, marques et tous autres droits intellectuels et immatériels ainsi qu'à tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

3.4 La Société peut emprunter sous toute forme sauf par voie d'offre publique notamment par voie de prêt bancaire ou de compte courant associé, et accorder à ou dans l'intérêt d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, capital, prêts, avances hypothèques ou autres garanties.

3.5 La Société pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers, au sens large du terme, et notamment à toutes les actions, parts, valeurs mobilières considérées comme des actions, les parts et actions de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres instruments de dette, les certificats de dépôt, bons de caisse et instruments négociables, les titres conférant le droit d'acquérir des parts, actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs immobilières; tous les instruments relatifs à des actifs financiers sous-jacents, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, à des métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, à des créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

3.6 La Société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie aux secteurs précités et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement sans pour autant exercer une activité réglementée.

**Art. 4. Siège Social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi à Bridel, commune de KOPSTAL.

4.2 Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique.

4.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, ce siège social pourra être transféré provisoirement sur simple décision du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sans que toutefois cette mesure

puisse avoir d'effets sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

4.4 Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

4.5 La Société peut ouvrir des bureaux, agences, filiales ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger sur simple décision du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique.

#### **Art. 5. Durée.**

5.1 La Société est établie pour une durée indéterminée.

5.2 La société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits uniques, de l'incapacité de l'insolvabilité, de la faillite ou de toute autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### **Art. 6. Capital Social.**

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à 12.500.-EUR (douze mille cinq cent euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25.- EUR (vingt-cinq euros) chacune (Ci-après désignée ensemble les «Parts» et chacune désignée comme une «Part»).

6.2 Le capital social ne pourra pas être souscrit par plus de quarante (40) associés sauf en cas de transmission de parts sociales pour cause de mort ou de liquidation conjugale.

6.3 Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 7. Parts Sociales.**

7.1 Chaque Part donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts existantes.

7.2 Envers la Société, les Parts sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part est admis.

7.3 La Société peut acquérir ses propres Parts sous les limites établies par la Loi de 1915. La Société ne peut, directement ou indirectement par le biais d'un prêt, de garantie, la fourniture de sûretés ou autre, donner toutes aides financières aux fins de l'acquisition effective ou future par tout tiers des Parts de la Société, sans pour autant que les présents Statuts n'interdisent les opérations expressément admises conformément à la Loi de 1915.

7.4 L'Associé(s) peut/peuvent décider de créer différentes classes de Parts, dénommées Parts Ordinaires et Parts Préférentielles. Les Parts Ordinaires et Préférentielles peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, conformément aux exigences légales et aux dispositions des présents Statuts. Sans préjudice quant aux dispositions légales en vigueur, les différentes classes de Parts auront les caractéristiques telles que prévues par les présents Statuts et toute création de nouvelles classes de Parts à n'importe quel moment, auront des caractéristiques telles que déterminées dans les résolutions décidant de la création de telles classes de Parts.

7.5 Tout montant de prime d'émission versé en complément de la valeur nominale des Parts, sera alloué à une réserve de prime d'émission qui est à libre disposition de L'associé Unique, ou le cas échéant de l'Assemblée Générale des Associés. Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

#### **Art. 8. Cession des Parts.**

8.1 Les Parts sont librement cessibles entre Associés.

8.2 Aucune cession de Parts entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable en Assemblée Générale des Associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social, conformément à la Loi de 1915.

8.3 En cas de pluralité d'Associés, aucune Part ne peut être transmise pour cause de mort d'un Associé, à des non Associés, en ce compris les héritiers réservataires ou le conjoint survivant sinon à la condition expresse que la transmission ne s'effectue qu'avec l'agrément donné en Assemblée Générale des Associés représentant au moins les soixante-quinze pour cent (75%) des droits des Associés survivants conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

8.4 Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers d'un Associé ne sont pas autorisés, pour quelque raison que ce soit, d'exiger la mise sous scellés des biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la Société. Pour l'exercice de leurs droits, ils doivent se référer aux comptes annuels, respectivement aux décisions prises par l'Assemblée Générale des Associés.

8.5 Les cessions de Parts doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

8.6 Les cessions de Parts ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

#### **Art. 9. Gérance.**

9.1 La société est gérée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non. Si aucune durée du mandat n'est spécifiée, le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) pour une période indéterminée. Le(s) gérant(s) peut/peuvent être réélu(s). Le(s) Gérant(s) peut/peuvent également être révoqué(s) ad nutum à tout moment (sans motif et/ou sans indemnité).

9.2 Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par une décision de l'assemblée générale des Associés prise à la majorité simple, le cas échéant par l'Associé Unique qui détermine ses/leurs pouvoirs et le terme de son/leurs mandat(s).

9.3 A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

9.4 Dans l'exercice de ses fonctions, un Gérant ne contracte aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Art. 10. Assemblées Générales.**

10.1 Dans le cas où il n'y a qu'un seul Associé, l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus par la Loi de 1915 à l'Assemblée Général des Associé.

10.2 Les Réunions des Associés doivent être convoquées au moins huit (8) jours avant la date de l'Assemblée par courrier recommandé adressé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés détenu par la Société. Si la totalité du capital social est représentée à l'Assemblée, l'Assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

10.3 Pour le calcul du quorum et la majorité, chaque Associé peut participer à n'importe quelle Réunion des Associés par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les Actionnaires d'être identifiés et de participer de façon effective et permanente à la Réunion. La participation à une Réunion par ces moyens est équivalente à la participation en personne à de telles réunions, à condition qu'au moins un Associé ou son représentant soit physiquement présent au siège social de la Société. Une Réunion tenue en utilisant de tels moyens de communication sera considérée comme avoir eu lieu au siège social de la Société.

10.4 Dans le cas où et pour autant que la Société a plus de 25 Associés, l'Assemblée Générale Ordinaire sera tenue le premier lundi du mois de février. Si un tel jour n'est pas un jour ouvrable, la réunion sera tenue immédiatement le jour ouvrable après.

#### **Art. 11. Résolutions des Associés.**

11.1 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives et a un nombre de voix égal au nombre de Parts qu'il détient et peut valablement agir à tout Assemblée des Associés par une procuration spéciale.

11.2 Les décisions des Associés sont prises par voie circulaire (dans les limites fixées par la loi) ou lors des Assemblées, dans les formes et selon la/les majorité(s) telle(s) que prescrite(s) par la Loi de 1915. Toute Assemblée des Associés régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valablement prise représente l'ensemble des Associés.

11.3 Toutes les décisions excédant les pouvoirs du ou des Gérants sont prises par l'Associé Unique ou les Associés. Les résolutions sont valablement adoptées lorsqu'elles sont prises par des Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une deuxième Assemblée. Lors de cette seconde Assemblée, les décisions seront prises à la majorité des votes des Associés quel que soit le pourcentage du capital social y représenté. Toutefois, les décisions décidant de modifier les Statuts doivent être prises à la majorité des Associés représentant au moins soixante-cinq pour cent (75%) du capital social.

11.4 Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés tenu au siège social de la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité telle que prévue par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve de satisfaire les conditions de majorité, à la date y précisée). Des résolutions circulaires unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

**Art. 12. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 13. Comptes annuels.** Chaque année, le ou les Gérants dressent un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société ainsi que le bilan, le compte de profits et pertes, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires selon les prescriptions légales en vigueur.

**Art. 14. Inventaire.** Tout Associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

#### **Art. 15. Distribution des profits.**

15.1 Sur le bénéfice net déterminé conformément aux dispositions légales applicables, chaque année, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux Associés en proportion de leur participation dans la Société. Toutefois, l'Associé Unique, le cas échéant les Associés, peuvent décider, par vote à la majorité prévue conformément aux dispositions légales applicables, que le bénéfice, déduction faite de la réserve légale, soit reporté ou transféré à une réserve spéciale disponible.

15.3 L'Associé Unique, ou les Associés sur recommandation du ou des Gérants, peuvent décider de distribuer des dividendes intérimaires. La décision de distribuer les dividendes intérimaires pourra être prise uniquement sur base de comptes intérimaires (bilan et compte de profits et pertes) apportant la preuve que la Société dispose de fonds distribuables suffisants pour financer la distribution. Si dans le cas où la législation luxembourgeoise devait prévoir que la gérance peut décider la distribution de dividendes intérimaires, les présents Statuts donnent pouvoir au(x) Gérant(s) de procéder à une telle distribution selon les dispositions légales applicables.

15.4 Le montant susceptible d'être distribué comme dividendes intérimaires n'excédera pas le montant des bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice précédant la distribution (sous réserve de l'approbation préalable des comptes annuels relatif à l'exercice social en question), augmenté des bénéfices reportés et prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminués des pertes reportées et sommes devant être allouées à la réserve légale.

15.5 La réserve de prime d'émission pourra être distribuée à l'Associé Unique, respectivement aux Associés sur résolutions/décisions de l'Assemblée Générale des Associés, respectivement de l'Associé Unique. Les résolutions écrites de l'Associé Unique, respectivement l'Assemblée Générale des Associés pourront décider d'affecter n'importe quel montant de la réserve de prime d'émission à la réserve légale.

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé Unique ou de l'un des Associés.

16.2 Sauf dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne s'effectuera que par résolutions valablement prises par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux conditions de vote requis pour la modification des présents Statuts.

16.3 En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, Gérants ou non et toute personne physique ou morale nommées par l'Assemblée Générale des Associés, le cas échéant par l'Associé Unique, qui déterminera ses/leurs pouvoirs et son/leurs émoluments(s). Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société. La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux Associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, les Associés ou l'Associé Unique s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur notamment la Loi de 1915.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ 1.200.- Eur.

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement desdits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois, et année qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, il a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: DI STEFANO, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10/10/2014. Relation: EAC/2014/13774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16/10/2014.

Référence de publication: 2014160948/242.

(140182904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

#### **Memba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.178.

#### *Résolution de la gérance prise en date du 07 octobre 2014:*

- La gérance a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg vers le 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160420/11.

(140182091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

---

**Kairos Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8035 Strassen, 18, cité Pescher.

R.C.S. Luxembourg B 190.988.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and fourteen on the twenty-sixth day of September,  
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Mr. Alain DEVRESSE, born on 1<sup>st</sup> February 1966 in Dinant, Belgium, residing at 18 cité Pescher, L-8035 Strassen;
2. Mr. Paul HUBERLANT, born on 24 October 1960 in Waremme, Belgium, with address at Chemin de Moustier 75, B-5020 Temploux.

here both represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, residing at 101 Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to draw up the articles of association of a public limited liability company ("société anonyme") as follows:

**"Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") under the corporate denomination of "Kairos Development S.A." (the "Company") governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company has its registered office in the City of Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Strassen by decision of the board of directors or the sole director, as the case may be.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Commercial Companies Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors or the sole director, as the case may be, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors or the sole director as the case may be.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company's purpose is:

(1) To purchase real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as to do all operations relating to real estate properties, including the acquisition, development, promotion, sale, management and/ or lease of real estate properties. The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company

(2) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial, real estate or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(3) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(4) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(5) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(6) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the “Affiliates”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(7) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

## **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital shall be EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) divided into 31,000 (thirty-one thousand) shares of EUR 1 (one Euro) each.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s) with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

## **Title III. - Management**

**Art. 6.** For so long as the Company has a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director. In this case, the sole director exercises all the powers conferred to the board of directors.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors comprising at least 3 (three) members in accordance with the provisions of the Commercial Companies Law.

The directors, whether shareholders or not, are appointed for a period not exceeding 6 (six) years (renewable) by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time and ad nutum remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

**Art. 7.** The board of directors may elect from among its members a chairman who in case of tie vote, shall have a casting vote and who may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the resolutions of the shareholders. The chairman will preside at all meetings of the board of directors. In his absence, the other members of the board of directors will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors.

No such written notice is required if all the members of the board of directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by mail, e-mail or by telefax, of each member of the board of directors.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, whether in original, by mail, e-mail or by telefax, another director as his or her proxy. A director may represent more than one of his or her colleagues.

The board of directors can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of telephone conference or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two directors. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. The signatures of such resolutions may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, e-mail or similar communication.

**Art. 8.** The board of directors or the sole director, as the case may be, is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the Company.

All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to a meeting of the shareholders of the Company or the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors, or as the case may be, the sole director.

**Art. 9.** The Company will be bound in all circumstances by (i) the joint signature of any two directors including the signature of one of the persons to which the daily management of the Company has been delegated, or (ii) the sole signature of the sole director, as the case may be, or (iii) within the daily management by the individual signature of the persons to which the daily management of the Company has been delegated for all operations under EUR 10,000 (ten thousand Euro) and above this amount by their joint signatures and (iv) by an authorised representative if special decisions have been passed concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors or the sole director, as the case may be, pursuant to article 10 of the Articles and within the limits of the authority granted under such special decisions.

**Art. 10.** The board of directors or the sole director, as the case may be, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the board of directors, officers or other agents who need not be shareholders of the Company and who will be called managing directors.

The board of directors or the sole director, as the case may be, may appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. The board of directors or the sole director, as the case may be, will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 11.** Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose, or by the sole director, as the case may be.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The financial statements of the Company are controlled by one or several statutory auditors ("commissaire aux comptes") or, where required by law, an independent external auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), appointed by the shareholders or the sole shareholder of the Company, as the case may be, which will determine their number, fix their remuneration and the term of their office with the Company. The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders of the Company, as the case may be, without cause (ad nutum).

The statutory auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

The independent external auditor shall be appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier") public register.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** As long as there is only a sole shareholder of the Company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The decisions taken by the sole shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The annual general meeting of the shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 1<sup>st</sup> Wednesday of June of each year at 4.00 p.m. If such day is not a day on which for banks in Luxembourg are open for business, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the general meetings, unless otherwise provided herein.

The board of directors or, as the case may be, the sole director, as well as the statutory auditor may convene a general meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any general meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant general meeting.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened general meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The minutes of the general meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the general meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the board of directors.

### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 15.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December, the accounts are closed and the board of directors or the sole director, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The excess may be distributed among the shareholders, or the sole shareholder as the case may be. However, the shareholders, or the sole shareholder as the case may be, may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the legal reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The shareholders, or the sole shareholder as the case may be, may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the directors showing that sufficient funds are available for distribution it being understood that the amount to be distributed may not exceed the realised profits since the end of the last fiscal year increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Commercial Companies Law, as amended.

#### *Transitory dispositions*

- The first annual general meeting will be held in the year 2016.
- The first accounting year shall begin on the date of the formation and shall terminate on 31 December 2015.

#### *Subscription - Payment*

The articles of incorporation having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole share capital as follows:

Mr. Alain DEVRESSE . . . . .	15,500 shares
Mr. Paul HUBERLANT . . . . .	15,500 shares
TOTAL . . . . .	31,000 shares

All the shares have been fully paid up at 100 % (one hundred per cent) by a payment in cash, so that the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the Commercial Companies Law are fulfilled.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- Euro).

#### Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of director is fixed at 3 (three).

Are appointed as director:

- Mr. Alain DEVRESSE, prenamed;

- Mr. Paul HUBERLANT, prenamed; and

- Ms. Antonietta MICHELINO, born on 18 March 1964, in Naples (Italy), with address at 5, boulevard John J. Pershing, L-2323 Luxembourg.

According to article 9 of the Articles, the Company will be bound in all circumstances by (i) the joint signature of any two directors, or (ii) the sole signature of the sole director, as the case may be, or (iii) within the daily management by the individual signature of the persons to which the daily management of the Company has been delegated for all operations under EUR 10,000 (ten thousand Euro) and above this amount by their joint signatures.

2. PME Xpertise, having its registered office at 2B, Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100.087 is appointed as statutory auditor ("commissaire aux comptes") with effect as at the date hereof.

3. The directors' and the statutory auditor's terms of office will expire as at the date of the annual meeting of shareholders in 2020.

4. The registered office of the Company is established at 18, Cité Pescher, L-8035 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

5. To authorize the board of directors of the Company to delegate the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management to Mr. Alain DEVRESSE and Mr. Paul Huberlant.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### Comparaît:

1. M. Alain DEVRESSE, né le 1<sup>er</sup> février 1966 à Dinant (Belgique), demeurant au 18 Cité Pescher, L-8035 Strassen;

2. M. Paul HUBERLANT, né le 24 octobre 1960 à Waremme, Belgique, demeurant au 75 Chemin de Moustier, B-5020 Temploux;

ici chacun dûment représentés par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant au 101 Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société anonyme:

#### "Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est constitué une société anonyme sous la dénomination sociale de "Kairos Development S.A." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"),

en particulier par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

**Art. 2.** La Société a son siège social dans la ville de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Strassen par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les conditions requises par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales (qu'il s'agisse ou non d'un établissement stable) à la fois au Grand-Luxembourg et à l'étranger.

Dans le cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents qui pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec la facilité de communication entre ce siège et des personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'objet de la Société est:

(1) D'acquérir des biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que de faire toutes les opérations relatives à des biens immobiliers, y compris l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers. La Société pourra en outre, en particulier en ce qui concerne les biens immobiliers, rendre des services administratifs techniques, financiers, économiques ou de gestion à d'autres sociétés, personnes ou entreprises qui sont, directement ou indirectement, contrôlées par la Société ou qui sont directement ou indirectement, sous le contrôle des mêmes associés de la Société;

(2) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières, immobilières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(3) D'acquérir par des participations, des apports, des achats ou options, négociation ou de toute autre manière, tous titres, droits, brevets et licences et autres biens, droits et intérêts de biens immobiliers que la Société jugera opportun;

(4) En règle générale détenir, gérer, développer, vendre ou les aliéner, en totalité ou en partie, pour la contrepartie que la Société estime appropriée, et en particulier des actions ou des valeurs mobilières de toute société les acquérant;

(5) De conclure, d'assister et participer à des transactions financières, commerciales et autres;

(6) D'accorder à toute société holding, filiale ou société affiliée ou toute autre société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les «Affiliés») tout concours, prêts, avances, sûreté ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers des Affiliés);

(7) D'emprunter et lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de l'argent emprunté; et

(8) En règle générale de faire toutes les autres choses qui peuvent sembler à la Société être accessoire ou propice à la réalisation des objets ci-dessus ou chacun d'eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement à tous les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

## **Titre II. - Capital social, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 31.000 EUR (trente-et-un mille Euros) divisé en 31.000 (trente-et-une mille) actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur sur option du/des actionnaire(s) à l'exception des actions pour lesquelles la loi impose qu'elles soient nominatives.

La Société peut, dans la mesure et sous les termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

## **Titre III. - Gestion**

**Art. 6.** Aussi longtemps que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être gérée par un administrateur unique. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce tous les pouvoirs conférés au conseil d'administration.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera gérée par un conseil d'administration composé de 3 (trois) membres au moins en conformité avec les dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés pour une période n'excédant pas 6 (six) ans (renouvelable) par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui peut, à tout moment et ad nutum les révoquer.

Le nombre d'administrateurs, leur mandat et leur rémunération sont fixés par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, aura une voix prépondérante et qui peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des résolutions des actionnaires. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, les autres membres du conseil d'administration nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de telles circonstances, sera mentionnée brièvement dans la notice de convocation de cette réunion du conseil d'administration.

Aucune convocation écrite n'est nécessaire si tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. La convocation écrite peut être levée par consentement par écrit, soit en original, par courrier, par e-mail ou par télécopieur, de chaque membre du conseil d'administration.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues aux heures et lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, soit en original, par courrier, e-mail ou télécopie, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plus d'un des autres administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou communication similaire grâce auxquelles toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler, et une telle participation à une réunion constituera une présence en personne lors de la réunion, à condition que toutes les actions approuvées par les administrateurs à une telle assemblée soient reproduites par écrit sous la forme de résolutions.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans les procès-verbaux qui doivent être signés par le président ou par deux administrateurs. Toute copie ou tout extrait de ces procès-verbaux est signé par le président ou par deux administrateurs.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration seront aussi valables et en vigueur que si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures des résolutions peuvent figurer sur un document unique ou plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax, e-mail ou communication similaire.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à une assemblée des actionnaires de la Société ou à l'actionnaire unique (selon le cas) relèvent de la compétence du conseil d'administration, ou le cas échéant, de l'administrateur unique.

**Art. 9.** La Société sera engagée en toutes circonstances par (i) la signature conjointe de deux administrateurs incluant la signature d'une des personnes à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, ou (ii) la seule signature de l'administrateur unique, selon le cas, ou (iii) dans le cadre de la gestion journalière par la signature individuelle d'une des personnes à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée pour toutes les opérations d'un montant inférieur à 10.000 EUR (dix mille Euro) et au-dessus de ce montant par leurs signatures conjointes et (iv) par un représentant autorisé si des décisions spéciales ont été passés concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, conformément à l'article 10 des présents Statuts et dans les limites de l'autorisation accordée en vertu de ces décisions spéciales.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, peut déléguer ses pouvoirs pour conduire la gestion journalière et les affaires de la Société et la représentation de la Société pour cette gestion journalière et affaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration, dirigeants ou autres mandataires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société et qui seront appelés administrateurs délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, peut nommer une personne, administrateur ou non, aux fins de l'exécution de fonctions spécifiques à tous les niveaux au sein de la Société. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, déterminera les pouvoirs, les attributions et la rémunération (s'il y a lieu) de ses/son agent(s), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de son / leur agence.

**Art. 11.** Tout litige impliquant la Société, soit comme demandeur ou comme défendeur, sera traité au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet, ou par l'administrateur unique, selon le cas.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** Les états financiers de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, lorsque requis par la loi, un réviseur d'entreprises agréé, nommé par les actionnaires ou l'actionnaire unique de la Société, le cas échéant, qui déterminera leur nombre, fixera leur rémunération et la durée de leur mandat avec la Société. Les commissaire (s) aux comptes sont élu(s) pour une durée n'excédant pas 6 (six) ans et sont éligibles pour de nouveaux mandats.

Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peuvent/peut être révoqué(s) à tout moment par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, selon le cas, sans motif (ad nutum).

Le commissaire aux comptes doit remplir toutes les fonctions prescrites par la loi luxembourgeoise.

Le réviseur d'entreprises agréé doit être nommé par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique (selon le cas) parmi les auditeurs qualifiés inscrits au registre public de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** Aussi longtemps qu'il y a seulement un actionnaire unique de la Société, cet actionnaire unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

Les décisions prises par l'actionnaire unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représentera l'ensemble des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social qui peut être spécifiée dans l'avis de convocation de la réunion, le 1<sup>er</sup> Mercredi du mois de juin de chaque année à 16h. Si ce jour n'est pas un jour où les banques sont ouvertes au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société peuvent être tenues au lieu et à l'heure qui seront spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler les uns les autres, (iii) la transmission de la réunion est effectuée sur une base continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, et participer à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les délais de préavis et de quorum prévus par la loi régiront les convocations et la conduite des assemblées générales, sauf disposition contraire.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique, ainsi que le commissaire aux comptes peuvent convoquer une assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant un dixième du capital l'exigent par écrit, avec indication de l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande doit être adressée à la Société au moins 5 (cinq) jours avant l'assemblée générale concernée.

Chaque action donne droit à une voix.

Sauf si autrement requis par la loi ou par les présents Statuts, les résolutions lors d'une assemblée générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés et votants.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée générale, et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Le procès-verbal de l'assemblée générale sera signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui souhaite le faire.

Toutefois, si les décisions de l'assemblée générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le président du conseil d'administration.

#### **Titre VI. - Exercice comptable, Affectation des résultats**

**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et des passifs de la Société. Chaque actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, comme il est mentionné à l'article 5 des présentes, ou tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre comme prévu dans l'article 5 des présentes.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

L'excédent peut être distribué entre les actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas. Cependant, les actionnaires, ou l'actionnaire unique, selon le cas, peuvent/peut décider, à la majorité déterminée par les lois pertinentes, que le bénéfice, après déduction de la réserve légale, pourra être soit reporté à nouveau ou transféré à une réserve extraordinaire.

Les actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, peuvent/peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par les administrateurs montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve établie par la loi ou par ces Statuts.

### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

### **Titre VIII. - Dispositions Générales**

**Art. 17.** Toutes les questions non régies par les Statuts doivent être interprétées conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.
- Le premier exercice social commencera à la date de constitution pour finir le 31 décembre 2015.

#### *Souscription - Paiement*

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, les parties comparantes déclarent souscrire à l'intégralité du capital comme suit:

M. Alain DEVRESSE . . . . .	15.500 actions
M. Paul HUBERLANT . . . . .	15.500 actions
TOTAL . . . . .	31.000 actions

Toutes les actions ont été totalement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de 31.000 EUR (trente-et-un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'Article 26 tel que modifié de la Loi sur les Sociétés Commerciales sont remplies.

#### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

#### *Assemblée général extraordinaire*

La personne comparante précitée, représentant la totalité du capital souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateur est fixé à 3 (trois).

Sont nommés en tant qu'administrateurs:

- M. Alain DEVRESSE, prénommé.
- M. Paul HUBERLANT, prénommé
- Mme. Antonietta MICHELINO, née le 18 mars 1964, à Naples (Italie), demeurant au 5, boulevard John J. Pershing, L-2323 Luxembourg.

En vertu de l'article 9 des Statuts, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par (i) la signature conjointe de deux administrateurs incluant la signature d'une des personnes à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, ou (ii) la seule signature de l'administrateur unique, selon le cas, ou (iii) dans le cadre de la gestion journalière par la signature individuelle d'une des personnes à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée pour toutes les opérations d'un montant inférieur à 10.000 EUR (dix mille Euro) et au dessus de ce montant par leurs signatures conjointes.

2. PME Xpertise, ayant son siège social situé 2B, Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.087, est nommée en tant que commissaire aux comptes avec effet à la date des présentes et pour une durée de six (6) ans.

3. Les mandats d'administrateur et de commissaire aux comptes expireront à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2020.

4. Le siège social de la Société est fixé au 18, Cité Pescher, L-8035 Strassen, Grand Duché de Luxembourg.

5. Autorisation est donnée au conseil d'administration de la Société de déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en lien avec cette gestion à M. Alain DEVRESSE et M. Paul HUBERLANT

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte de constitution a été rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.  
Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2014. Relation: LAC/2014/46502. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160901/511.

(140182670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

### **TA EU Acquisitions VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 18.417.133,40.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 187.043.

In the year two thousand and fourteen, on the third of October,  
before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TA EU Acquisitions VII S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 187043 (the Company). The Company was incorporated on May 7, 2014 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 23, 2014, number 1918.

#### THERE APPEARED:

(1) TA XI L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 4682602 (TA XI);

(2) TA Atlantic and Pacific VII-A L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 5118855 (TA AP VII-A);

(3) TA Atlantic and Pacific VII-B L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 5118856 (TA AP VII-B); and

(4) TA Investors IV, L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware

Companies Register under number 5276091 (TA IV); (TA IV and, together with TA XI and TA AP VII-A and TA AP VIIB, the Shareholders).

Each of the Shareholders is hereby represented by Mr. Ryan Benjamin, employee of Saltgate S.A., whose professional address is at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

#### *Agenda*

1. Waiver of convening notice;
2. Cancellation of the nominal value of the shares of the Company;
3. Change of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to Swedish Krona (SEK);
4. Amendment of the number of shares representing the corporate capital into (i) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class A shares, (ii) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class B shares, (iii) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class C shares, (iv) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class D shares, (v) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class E shares, (vi) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class F shares, (vii) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class G shares, (viii) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class H shares, (ix) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class I shares, and (x) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class J shares, all in registered form, without nominal value;
5. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighteen million three hundred and three thousand two hundred and thirty-nine point eighty Swedish Krona (SEK 18,303,239.80) in order to bring it from its present amount of one hundred and thirteen thousand eight hundred and ninety-three point sixty Swedish Krona (SEK 113,893.60), represented by (i) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class A shares, (ii) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class B shares, (iii) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class C shares, (iv) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class D shares, (v) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class E shares, (vi) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class F shares, (vii) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class G shares, (viii) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class H shares, (ix) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class I shares, and (x) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class J shares, all in registered form, without nominal value, to an amount of eighteen million four hundred and seventeen thousand one hundred and thirty-three point forty Swedish Krona (SEK 18,417,133.40) represented by (i) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class A shares, (ii) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class B shares, (iii) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class C shares, (iv) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class D shares, (v) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class E shares, (vi) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class F shares, (vii) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class G shares, (viii) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class H shares, (ix) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class I shares, and (x) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class J shares, all in registered form, without nominal value, by issuance of a proportional number of new shares in each class of shares and having the rights and obligations set out in the articles of association, as amended pursuant to the resolutions taken in accordance with the present agenda;
6. Subscription for and full payment of the newly issued shares by a contribution in cash;
7. Reintroduction of the nominal value of the shares of the Company;
8. Subsequent amendment of articles 5.1. and 5.2. of the articles of association of the Company (the “Articles”) in order to reflect the (i) change of currency, (ii) amendment of the number of shares, (iii) share capital increase and (iv) new nominal value set out in the preceding items;

9. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, in the shareholders' register the changes set forth hereabove, and to register the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register);

10. Miscellaneous.

III. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The entire share capital being represented at the present meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders here represented considering themselves duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to each of them in advance.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to cancel the nominal value of the shares representing the share capital of the Company.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to change the currency of the share capital of the Company from euro (EUR) to Swedish Krona (SEK), based on the currency rate as of 2 October 2014, equal to one euro (EUR 1) = nine point one thousand one hundred fifteen Swedish Krona (SEK 9.1115), so that the current share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) will be one hundred and thirteen thousand eight hundred and ninety-three point sixty Swedish Krona (SEK 113,893.60) whereby an amount of zero point fifteen Swedish Krona (SEK 0.15) will be allocated to a free reserve account.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend the number of shares representing the corporate capital, so that the share capital of one hundred and thirteen thousand eight hundred and ninety-three point sixty Swedish Krona (SEK 113,893.60) will be represented by (i) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class A shares, (ii) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class B shares, (iii) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class C shares, (iv) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class D shares, (v) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class E shares, (vi) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class F shares, (vii) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class G shares, (viii) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class H shares, (ix) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class I shares, and (x) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class J shares, all in registered form without nominal value.

*Fifth resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of eighteen million three hundred and three thousand two hundred and thirty-nine point eighty Swedish Krona (SEK 18,303,239.80) in order to bring it from its present amount one hundred and thirteen thousand eight hundred and ninety-three point sixty Swedish Krona (SEK 113,893.60), represented by (i) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class A shares, (ii) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class B shares, (iii) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class C shares, (iv) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class D shares, (v) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class E shares, (vi) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class F shares, (vii) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class G shares, (viii) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class H shares, (ix) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class I shares, and (x) one million one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and thirty-six (1,138,936) class J shares, all in registered form, without nominal value, to an amount of eighteen million four hundred and seventeen thousand one hundred and thirty-three point forty Swedish Krona (SEK 18,417,133.40) represented by (i) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class A shares, (ii) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class B shares, (iii) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class C shares, (iv) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class D shares, (v) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class E shares, (vi) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class F shares, (vii) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class G shares, (viii) one hundred and eighty-four million one

hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class H shares, (ix) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class I shares, and (x) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class J shares, all in registered form, without nominal value, by issuance of a proportional number of new shares in each class of shares and having the rights and obligations set out in the articles of association, as amended pursuant to the resolutions set forth hereafter.

#### *Sixth resolution*

The Shareholders resolve to accept and record the subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

(1) TA XI, aforementioned and represented as stated above, who subscribes for (i) one hundred and thirty-two million eight hundred and one thousand eight hundred and fifty-seven (132,801,857) newly issued class A shares, (ii) one hundred and thirty-two million eight hundred and one thousand eight hundred and fifty-seven (132,801,857) newly issued class B shares, (iii) one hundred and thirty-two million eight hundred and one thousand eight hundred and fifty-seven (132,801,857) newly issued class C shares, (iv) one hundred and thirty-two million eight hundred and one thousand eight hundred and fifty-seven (132,801,857) newly issued class D shares, (v) one hundred and thirty-two million eight hundred and one thousand eight hundred and fifty-seven (132,801,857) newly issued class E shares, (vi) one hundred and thirty-two million eight hundred and one thousand eight hundred and fifty-seven (132,801,857) newly issued class F shares, (vii) one hundred and thirty-two million eight hundred and one thousand eight hundred and fifty-seven (132,801,857) newly issued class G shares, (viii) one hundred and thirty-two million eight hundred and one thousand eight hundred and fifty-seven (132,801,857) newly issued class H shares, (ix) one hundred and thirty-two million eight hundred and one thousand eight hundred and fifty-seven (132,801,857) newly issued class I shares, and (x) one hundred and thirty-two million eight hundred and one thousand eight hundred and fifty-seven (132,801,857) newly issued class J shares, all in registered form, without nominal value, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of thirteen million two hundred and eighty thousand one hundred and eighty-five point seventy-two Swedish Krona (SEK 13,280,185.72), to be allocated for thirteen million two hundred and eighty thousand one hundred and eighty-five point seventy Swedish Krona (SEK 13,280,185.70) to the share capital account of the Company and for zero point zero two Swedish Krona (SEK 0.02) to the share premium account of the Company;

(2) TA AP VII-A, aforementioned and represented as stated above, who subscribes for (i) seventeen million two hundred and eighty-three thousand four hundred and ninety-seven (17,283,497) newly issued class A shares, (ii) seventeen million two hundred and eighty-three thousand four hundred and ninety-seven (17,283,497) newly issued class B shares, (iii) seventeen million two hundred and eighty-three thousand four hundred and ninety-seven (17,283,497) newly issued class C shares, (iv) seventeen million two hundred and eighty-three thousand four hundred and ninety-seven (17,283,497) newly issued class D shares, (v) seventeen million two hundred and eighty-three thousand four hundred and ninety-seven (17,283,497) newly issued class E shares, (vi) seventeen million two hundred and eighty-three thousand four hundred and ninety-seven (17,283,497) newly issued class F shares, (vii) seventeen million two hundred and eighty-three thousand four hundred and ninety-seven (17,283,497) newly issued class G shares, (viii) seventeen million two hundred and eighty-three thousand four hundred and ninety-seven (17,283,497) newly issued class H shares, (ix) seventeen million two hundred and eighty-three thousand four hundred and ninety-seven (17,283,497) newly issued class I shares, and (x) seventeen million two hundred and eighty-three thousand four hundred and ninety-seven (17,283,497) newly issued class J shares, all in registered form, without nominal value, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one million seven hundred and twenty-eight thousand three hundred and forty-nine point seventy-seven Swedish Krona (SEK 1,728,349.77), to be allocated for one million seven hundred and twenty-eight thousand three hundred and forty-nine point seventy Swedish Krona (SEK 1,728,349.70) to the share capital account of the Company and for zero point zero seven Swedish Krona (SEK 0.07) to the share premium account of the Company;

(3) TA AP VII-B, aforementioned and represented as stated above, who subscribes for (i) twenty-nine million three hundred and fifty-eight thousand one hundred and seventy-four (29,358,174) newly issued class A shares, (ii) twenty-nine million three hundred and fifty-eight thousand one hundred and seventy-four (29,358,174) newly issued class B shares, (iii) twenty-nine million three hundred and fifty-eight thousand one hundred and seventy-four (29,358,174) newly issued class C shares, (iv) twenty-nine million three hundred and fifty-eight thousand one hundred and seventy-four (29,358,174) newly issued class D shares, (v) twenty-nine million three hundred and fifty-eight thousand one hundred and seventy-four (29,358,174) newly issued class E shares, (vi) twenty-nine million three hundred and fifty-eight thousand one hundred and seventy-four (29,358,174) newly issued class F shares, (vii) twenty-nine million three hundred and fifty-eight thousand one hundred and seventy-four (29,358,174) newly issued class G shares, (viii) twenty-nine million three hundred and fifty-eight thousand one hundred and seventy-four (29,358,174) newly issued class H shares, (ix) twenty-nine million three hundred and fifty-eight thousand one hundred and seventy-four (29,358,174) newly issued class I shares, and (x) twenty-nine million three hundred and fifty-eight thousand one hundred and seventy-four (29,358,174) newly issued class J shares, all in registered form, without nominal value, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate

amount of two million nine hundred and thirty-five thousand eight hundred and seventeen point forty-five Swedish Krona (SEK 2,935,817.45), to be allocated for two million nine hundred and thirty-five thousand eight hundred and seventeen point forty Swedish Krona (SEK 2,935,817.40) to the share capital account of the Company and for zero point zero five Swedish Krona (SEK 0.05) to the share premium account of the Company; and

(4) TA IV, aforementioned and represented as stated above, who subscribes for (i) three million five hundred and eighty-eight thousand eight hundred and seventy (3,588,870) newly issued class A shares, (ii) three million five hundred and eighty-eight thousand eight hundred and seventy (3,588,870) newly issued class B shares, (iii) three million five hundred and eighty-eight thousand eight hundred and seventy (3,588,870) newly issued class C shares, (iv) three million five hundred and eighty-eight thousand eight hundred and seventy (3,588,870) newly issued class D shares, (v) three million five hundred and eighty-eight thousand eight hundred and seventy (3,588,870) newly issued class E shares, (vi) three million five hundred and eighty-eight thousand eight hundred and seventy (3,588,870) newly issued class F shares, (vii) three million five hundred and eighty-eight thousand eight hundred and seventy (3,588,870) newly issued class G shares, (viii) three million five hundred and eighty-eight thousand eight hundred and seventy (3,588,870) newly issued class H shares, (ix) three million five hundred and eighty-eight thousand eight hundred and seventy (3,588,870) newly issued class I shares, and (x) three million five hundred and eighty-eight thousand eight hundred and seventy (3,588,870) newly issued class J shares, all in registered form, without nominal value, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of three hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-seven point zero six Swedish Krona (SEK 358,887.06), to be allocated for three hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-seven Swedish Krona (SEK 358,887.-) to the share capital account of the Company and for zero point zero six Swedish Krona (SEK 0.06) to the share premium account of the Company.

Such contributions in cash, in an aggregate amount of eighteen million three hundred and three thousand two hundred and forty Swedish Krona (SEK 18,303,240.-), shall be allocated for an amount of eighteen million three hundred and three thousand two hundred and thirty-nine point eighty Swedish Krona (SEK 18,303,239.80) to the share capital account of the Company and for an amount of zero point twenty Swedish Krona (SEK 0.20) to a free reserve account.

The amount of eighteen million three hundred and three thousand two hundred and forty Swedish Krona (SEK 18,303,240.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

#### *Seventh resolution*

The Shareholders resolve to reintroduce the nominal value of the shares representing the corporate capital of the Company and to allocate to all the shares representing the corporate capital of the Company, irrespective of their class, a nominal value of zero point zero one Swedish Krona (SEK 0.01) per share.

#### *Eighth resolution*

The Shareholders resolve subsequently to the resolutions set forth hereabove to amend articles 5.1. and 5.2. of the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at eighteen million four hundred and seventeen thousand one hundred and thirty-three point forty Swedish Krona (SEK 18,417,133.40) represented by:

- (i) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class A shares (Class A Shares);
- (ii) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class B shares (Class B Shares);
- (iii) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class C shares (Class C Shares);
- (iv) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class D shares (Class D Shares);
- (v) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class E shares (Class E Shares);
- (vi) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class F shares (Class F Shares);
- (vii) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class G shares (Class G Shares);
- (viii) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class H shares (Class H Shares);
- (ix) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class I shares (Class I Shares);
- (x) one hundred and eighty-four million one hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-four (184,171,334) class J shares (Class J Shares);

each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares being in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share.

5.2. Each Share is fully paid-up with a nominal value of zero point zero one Swedish Krona (SEK 0.01) and has such rights and obligations as set out in the Articles.”

#### *Ninth resolution*

The Shareholders resolve to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and give power and authority to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, in the shareholders' register the changes set forth hereabove, and to register the newly issued shares in the shareholders' register of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

There being no further business on the agenda, the Meeting was adjourned.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,300.-.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the appearing parties.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trois octobre,

par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de TA EU Acquisitions VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187043 (la Société). La Société a été constituée le 7 mai 2014 suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 23 juillet 2014, numéro 1918.

#### **ONT COMPARU:**

(1) TA XI L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistrée au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 4682602 (TA XI);

(2) TA Atlantic and Pacific VII-A L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistrée au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 5118855 (TA AP VII-A);

(3) TA Atlantic and Pacific VII-B L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 5118856 (TA AP VII-B); et

(4) TA Investors IV L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistrée au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 5276091 (TA IV et ensemble avec TA AP VII-A et TA AP VII-B, les Associés).

Chacun des Associés est ci-après représenté par Monsieur Ryan Benjamin, employé de Saltgate S.A., dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

### Ordre du jour

1. Renonciation à l'avis de convocation;
2. Suppression de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
3. Modification de la devise du capital social de la Société de euro (EUR) à couronne suédoise (SEK);
4. Modification du nombre de parts sociales représentant le capital social en (i) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie A, (ii) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie B, (iii) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie C, (iv) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie D, (v) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie E, (vi) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie F, (vii) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie G, (viii) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie H, (ix) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie I et (x) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative, sans valeur nominale;
5. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-huit millions trois cent trois mille deux cent trente-neuf virgule quatre-vingt couronnes suédoises (SEK 18.303.239,80) afin de le porter de son montant actuel de cent treize mille huit cent quatre-vingt-treize virgule soixante couronnes suédoises (SEK 113.893,60), représenté par un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie A, (ii) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie B, (iii) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie C, (iv) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie D, (v) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie E, (vi) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie F, (vii) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie G, (viii) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie H, (ix) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie I et (x) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative, sans valeur nominale, à un montant de dix huit millions quatre cent dix-sept mille cent trente-trois virgule quarante couronnes suédoises (SEK 18.417.133,40) représenté par (i) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie A, (ii) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie B, (iii) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie C, (iv) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie D, (v) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie E, (vi) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie F, (vii) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie G, (viii) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie H, (ix) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie I et (x) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative, sans valeur nominale, par émission d'un nombre proportionnel de nouvelles parts sociales dans chaque catégorie de parts sociales, ayant les droits et obligations prévus dans les statuts, tels que modifiés suivant les résolutions prises selon cet ordre du jour;
6. Souscription et libération intégrale des parts sociales nouvellement émises par un apport en numéraire;
7. Réintroduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société; Modification subséquente des articles 5.1. et 5.2. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter (i) la modification de devise, (ii) la modification du nombre de parts sociales, (iii) l'augmentation de capital social et (iv) la nouvelle valeur nominale définies dans les points qui précèdent;
8. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, dans le registre des associés aux changements indiqués ci-dessus et de procéder à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre); et
9. Divers

III. Que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés ici représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales représentant le capital social de la Société.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de modifier la devise du capital social de la Société de euro (EUR) à couronne suédoise (SEK), sur base du taux de change du 2 octobre 2014, à savoir un euro (EUR 1) = neuf virgule mille cent quinze couronnes suédoises (SEK 9,1115), de sorte que le capital social actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) sera de cent treize mille huit cent quatre-vingt-treize virgule soixante couronnes suédoises (SEK 113.893,60) étant précisé qu'un montant de zéro virgule quinze couronnes suédoises (SEK 0,15) sera alloué à un compte de réserves libres.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier le nombre de parts sociales représentant le capital social, de sorte que le capital social de cent treize mille huit cent quatre-vingt-treize virgule soixante couronnes suédoises (SEK 113.893,60) sera représenté par (i) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie A, (ii) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie B, (iii) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie C, (iv) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie D, (v) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie E, (vi) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie F, (vii) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie G, (viii) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie H, (ix) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie I et (x) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative, sans valeur nominale.

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit millions trois cent trois mille deux cent trente-neuf virgule quatre-vingt couronnes suédoises (SEK 18.303.239,80) afin de le porter de son montant actuel de cent treize mille huit cent quatre-vingt-treize virgule soixante couronnes suédoises (SEK 113.893,60), représenté par un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie A, (ii) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie B, (iii) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie C, (iv) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie D, (v) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie E, (vi) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie F, (vii) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie G, (viii) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie H, (ix) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie I et (x) un million cent trente-huit mille neuf cent trente-six (1.138.936) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative, sans valeur nominale, à un montant de dix huit millions quatre cent dix-sept mille cent trente-trois virgule quarante couronnes suédoises (SEK 18.417.133,40) représenté par (i) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie A, (ii) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie B, (iii) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie C, (iv) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie D, (v) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie E, (vi) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie F, (vii) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie G, (viii) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie H, (ix) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie I et (x) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative, sans valeur nominale, par émission d'un nombre proportionnel de nouvelles parts sociales dans chaque catégorie de parts sociales et ayant les droits et obligations prévus dans les statuts, tels que modifiés suivant les résolutions ci-dessous.

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

#### *Souscription - Libération*

Ensuite ont comparu:

(1) TA XI, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, qui souscrit à (i) cent trente-deux millions huit cent un mille huit cent cinquante-sept (132.801.857) parts sociales de catégorie A nouvellement émises, (ii) cent trente-deux millions huit cent un mille huit cent cinquante-sept (132.801.857) parts sociales de catégorie B nouvellement émises, (iii) cent trente-deux millions huit cent un mille huit cent cinquante-sept (132.801.857) parts sociales de catégorie C nouvellement émises, (iv) cent trente-deux millions huit cent un mille huit cent cinquante-sept (132.801.857) parts sociales de catégorie D nouvellement émises, (v) cent trente-deux millions huit cent un mille huit cent cinquante-sept (132.801.857) parts

sociales de catégorie E nouvellement émises, (vi) cent trente-deux millions huit cent un mille huit cent cinquante-sept (132.801.857) parts sociales de catégorie F nouvellement émises, (vii) cent trente-deux millions huit cent un mille huit cent cinquante-sept (132.801.857) parts sociales de catégorie G nouvellement émises, (viii) cent trente-deux millions huit cent un mille huit cent cinquante-sept (132.801.857) parts sociales de catégorie H nouvellement émises, (ix) cent trente-deux millions huit cent un mille huit cent cinquante-sept (132.801.857) parts sociales de catégorie I nouvellement émises et (x) cent trente-deux millions huit cent un mille huit cent cinquante-sept (132.801.857) parts sociales de catégorie J nouvellement émises, toutes sous forme nominative, sans valeur nominale, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de treize millions deux cent quatre-vingt mille cent quatre-vingt-cinq virgule soixante-douze couronnes suédoises (SEK 13.280.185,72), à affecter à hauteur de treize millions deux cent quatre-vingt mille cent quatre-vingt-cinq virgule soixante-dix couronnes suédoises (SEK 13.280.185,70) au compte de capital social de la Société et à hauteur de zéro virgule zéro deux couronnes suédoises (SEK 0,02) au compte de prime d'émission de la Société;

(2) TA AP VII-A, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, qui souscrit à (i) dix-sept millions deux cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (17.283.497) parts sociales de catégorie A nouvellement émises, (ii) dix-sept millions deux cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (17.283.497) parts sociales de catégorie B nouvellement émises, (iii) dix-sept millions deux cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (17.283.497) parts sociales de catégorie C nouvellement émises, (iv) dix-sept millions deux cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (17.283.497) parts sociales de catégorie D nouvellement émises, (v) dix-sept millions deux cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (17.283.497) parts sociales de catégorie E nouvellement émises, (vi) dix-sept millions deux cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (17.283.497) parts sociales de catégorie F nouvellement émises, (vii) dix-sept millions deux cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (17.283.497) parts sociales de catégorie G nouvellement émises, (viii) dix-sept millions deux cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (17.283.497) parts sociales de catégorie H nouvellement émises, (ix) dix-sept millions deux cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (17.283.497) parts sociales de catégorie I nouvellement émises et (x) dix-sept millions deux cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (17.283.497) parts sociales de catégorie J nouvellement émises, toutes sous forme nominative, sans valeur nominale, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de un million sept cent vingt-huit mille trois cent quarante-neuf virgule soixante-dix-sept couronnes suédoises (SEK 1.728.349,77), à affecter à hauteur de un million sept cent vingt-huit mille trois cent quarante-neuf virgule soixante-dix couronnes suédoises (SEK 1.728.349,70) au compte de capital social de la Société et à hauteur de zéro virgule zéro sept couronnes suédoises (SEK 0,07) au compte de prime d'émission de la Société;

(3) TA AP VII-B, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, qui souscrit à (i) vingt-neuf millions trois cent cinquante-huit mille cent soixante-quatorze (29.358.174) parts sociales de catégorie A nouvellement émises, (ii) vingt-neuf millions trois cent cinquante-huit mille cent soixante-quatorze (29.358.174) parts sociales de catégorie B nouvellement émises, (iii) vingt-neuf millions trois cent cinquante-huit mille cent soixante-quatorze (29.358.174) parts sociales de catégorie C nouvellement émises, (iv) vingt-neuf millions trois cent cinquante-huit mille cent soixante-quatorze (29.358.174) parts sociales de catégorie D nouvellement émises, (v) vingt-neuf millions trois cent cinquante-huit mille cent soixante-quatorze (29.358.174) parts sociales de catégorie E nouvellement émises, (vi) vingt-neuf millions trois cent cinquante-huit mille cent soixante-quatorze (29.358.174) parts sociales de catégorie F nouvellement émises, (vii) vingt-neuf millions trois cent cinquante-huit mille cent soixante-quatorze (29.358.174) parts sociales de catégorie G nouvellement émises, (viii) vingt-neuf millions trois cent cinquante-huit mille cent soixante-quatorze (29.358.174) parts sociales de catégorie H nouvellement émises, (ix) vingt-neuf millions trois cent cinquante-huit mille cent soixante-quatorze (29.358.174) parts sociales de catégorie I nouvellement émises et (x) vingt-neuf millions trois cent cinquante-huit mille cent soixante-quatorze (29.358.174) parts sociales de catégorie J nouvellement émises, toutes sous forme nominative, sans valeur nominale, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions neuf cent trente-cinq mille huit cent dix-sept virgule quarante-cinq couronnes suédoises (SEK 2.935.817,45), à affecter à hauteur de deux millions neuf cent trente-cinq mille huit cent dix-sept virgule quarante couronnes suédoises (SEK 2.935.817,40) au compte de capital social de la Société et à hauteur de zéro virgule zéro cinq couronnes suédoises (SEK 0,05) au compte de prime d'émission de la Société; et

(4) TA IV, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, qui souscrit à (i) trois millions cinq cent quatre-vingt-huit mille huit cent soixante-dix (3.588.870) parts sociales de catégorie A nouvellement émises, (ii) trois millions cinq cent quatre-vingt-huit mille huit cent soixante-dix (3.588.870) parts sociales de catégorie B nouvellement émises, (iii) trois millions cinq cent quatre-vingt-huit mille huit cent soixante-dix (3.588.870) parts sociales de catégorie C nouvellement émises, (iv) trois millions cinq cent quatre-vingt-huit mille huit cent soixante-dix (3.588.870) parts sociales de catégorie D nouvellement émises, (v) trois millions cinq cent quatre-vingt-huit mille huit cent soixante-dix (3.588.870) parts sociales de catégorie E nouvellement émises, (vi) trois millions cinq cent quatre-vingt-huit mille huit cent soixante-dix (3.588.870) parts sociales de catégorie F nouvellement émises, (vii) trois millions cinq cent quatre-vingt-huit mille huit cent soixante-dix (3.588.870) parts sociales de catégorie G nouvellement émises, (viii) trois millions cinq cent quatre-vingt-huit mille huit cent soixante-dix (3.588.870) parts sociales de catégorie H nouvellement émises, (ix) trois millions cinq cent quatre-vingt-huit mille huit cent soixante-dix (3.588.870) parts sociales de catégorie I nouvellement émises et (x) trois millions cinq cent quatre-vingt-huit mille huit cent soixante-dix (3.588.870) parts sociales de catégorie J nouvellement émises, toutes sous forme nominative, sans valeur nominale, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant

total de trois cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-sept virgule zéro six couronnes suédoises (SEK 358.887,06), à affecter à hauteur de trois cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-sept couronnes suédoises (SEK 358.887.-) au compte de capital social de la Société et à hauteur de zéro virgule zéro six couronnes suédoises (SEK 0,06) au compte de prime d'émission de la Société.

Cet apport en numéraire d'un montant total de dix-huit millions trois cent trois mille deux cent quarante couronnes suédoises (SEK 18.303.240.-) sera affecté à hauteur de dix-huit millions trois cent trois mille deux cent trente-neuf virgule quatre-vingt couronnes suédoises (SEK 18.303.239,80) au compte de capital social de la Société et à hauteur de zéro virgule vingt couronnes suédoises (SEK 0,20) à un compte de réserves libres.

Le montant de dix-huit millions trois cent trois mille deux cent quarante couronnes suédoises (SEK 18.303.240.-) est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Septième résolution*

Les Associés décident de réintroduire la valeur nominale des parts sociales représentant le capital social de la Société et d'allouer à toutes les parts sociales représentant le capital social de la Société, sans distinction quant à leur catégorie, une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) par part sociale.

#### *Huitième résolution*

Les Associés décident consécutivement aux résolutions ci-dessus de modifier les articles 5.1. et 5.2. des Statuts, qui seront désormais libellés de la manière suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à dix huit millions quatre cent dix-sept mille cent trente-trois virgule quarante couronnes suédoises (SEK 18.417.133,40) représenté par:

(i) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie A);

(ii) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie B (Parts sociales de catégorie B);

(iii) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie C (Parts sociales de catégorie C);

(iv) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie D (Parts sociales de catégorie D);

(v) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie E (Parts sociales de catégorie E);

(vi) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie F (Parts sociales de catégorie F);

(vii) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie G (Parts sociales de catégorie G);

(viii) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie H (Parts sociales de catégorie H);

(ix) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie I (Parts sociales de catégorie I);

(x) cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-et-onze mille trois cent trente-quatre (184.171.334) parts sociales de catégorie J (Parts sociales de catégorie J),

chacune des parts de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I et J étant listée dans un registre et dénommée respectivement Catégorie de Parts sociales et collectivement les Catégories de Parts sociales. Une part sociale de toute catégorie sera dénommée une Part sociale.

**5.2.** Chaque Part sociale est intégralement libérée à sa valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) et a les droits et obligations tels que définis dans les Statuts.»

#### *Neuvième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement, afin d'inscrire, au nom et pour le compte de la Société, dans le registre des associés les changements indiqués ci-dessus et d'inscrire les parts sociales nouvelles émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 3.300,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte, le notaire le signe avec les parties comparantes.

Signé: R. BENJAMIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 octobre 2014. Relation: LAC/2014/46895. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014161097/554.

(140182816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

**Legato S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9806 Hosingen, 1, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 39.885.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "LEGATO S.A.", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, dated March 18<sup>th</sup>, 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 377 of September 2<sup>nd</sup>, 1992. The Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated December 7<sup>th</sup>, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 510 of April 2<sup>nd</sup>, 2002.

The meeting is presided by Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

who appoints as secretary Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, prenamed.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

Change of the headoffice of the company from L-5865 Alzingen, 32, rue de Roeser to L-9806 Hosingen, 1, Haaptstrooss and amendment of Article 2, first paragraph of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

*Sole resolution*

The meeting decides to change the headoffice of the company from L-5865 Alzingen, 32, rue de Roeser to L-9806 Hosingen, 1, Haaptstrooss, so that Article 2, first paragraph of the Articles of Incorporation will be read as follows:

" **Art. 2. Paragraph 1.** The registered office of the corporation is established in the municipality of Parc Hosingen."

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le sept octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LEGATO S.A.», avec siège social à L-5865 Alzingen, 32, rue de Roeser, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 mars 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 377 du 2 septembre 1992, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 510 du 2 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

qui désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

Changement de l'adresse du siège social de la société de L-5865 Alzingen, 32, rue de Roeser à L-9806 Hosingen, 1, Hauptstrooss, et modification de l'article 2, paragraphe 1 des statuts de la Société.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social de la société de L-5865 Alzingen, 32, rue de Roeser à L-9806 Hosingen, 1, Hauptstrooss et de modifier par subséquent l'article 2, paragraphe 1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Paragraphe 1.** Le siège social est établi dans la commune de Parc Hosingen."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 octobre 2014. LAC/2014/47143. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160938/91.

(140183147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.